



La Lettre mensuelle du CiRiEC-France

n° 140 – février 2020

Développer l'enseignement et la recherche sur l' "autre économie", c'est contribuer à la paix

Nous publions dans la présente *Lettre* un communiqué de l'Association Française d'Économie Politique qui considère comme une « *faute démocratique* » les nominations décidées par le gouvernement dans la composition de la section 05 du Conseil National des Universités qui regroupe les différentes manières d'analyser scientifiquement l'économie. L'AFEP affirme que « *le gouvernement a utilisé son droit de nomination pour réduire au maximum le pluralisme. Les nominations auxquelles il a procédé sont monocolores et, indépendamment de la qualité des uns et des autres, elles s'inscrivent toutes dans une même représentation "standard" de la science économique, celle-là même qui fut très durement secouée à la suite de son incapacité à prévoir et à comprendre les ressorts des crises financières, sociales, écologiques auxquelles nous sommes confrontés. Une telle partialité n'est pas un bon signal envoyé à notre communauté. Elle ne plaide ni pour le compromis ni pour la mesure, mais fait craindre le retour de l'arrogance chez celles et ceux à qui sont donnés tous les pouvoirs.* »

Nous souscrivons pleinement à ce réquisitoire contre une décision prise, comme dans la plupart des domaines aujourd'hui, sans concertation. Comme l'AFEP, nous pensons qu'une des fonctions de l'enseignement de l'économie est d'interroger les objectifs des politiques économiques pour pouvoir répondre à la question : quelle forme d'organisation économique, quel type d'entreprises répondent le mieux aux besoins du plus grand nombre ? En effet, ne pas se préoccuper des formes d'entrepreneuriat, ne pas rechercher qui en prend l'initiative, avec quels objectifs, quels moyens, et ne pas mobiliser les chercheurs pour contribuer à apporter des réponses à ces questions, c'est accepter implicitement que l'organisation économique qui domine aujourd'hui est indépassable.

Or, le CIRIEC est essentiellement porteur d'une conviction : contrairement au capitalisme, une économie juste doit servir l'intérêt général, et elle le fait d'autant mieux qu'elle résulte de l'initiative collective, qu'elle est mise en œuvre démocratiquement et que ses résultats ne font pas l'objet d'appropriation individuelle.

Pour s'être construit aux antipodes de cette conviction, on sait à quoi a conduit le système dominant. Le rapport sur les inégalités mondiales publié par une centaine d'économistes, dont Thomas Piketty, montre qu'elles se sont encore creusées ces quarante dernières années, jusqu'à atteindre des niveaux qui défient l'entendement. En résumé, 1% des plus riches accapare 82% des richesses produites. Les dividendes versés aux actionnaires au deuxième trimestre 2019 affichent un nouveau record. Ils ont atteint la somme folle de 514 milliards de dollars. Dans la même période, avec 51 milliards de dollars, la France est le meilleur rémunérateur d'actionnaires en Europe alors que, selon l'INSEE, 9,3 millions de personnes y vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 15% de la population. Et la tendance est partout à l'accélération de cette prédation : aux Etats-Unis, les plus riches sont passés de 34 à 47 % entre 1980 et 2016, en Russie de 21 à 46%, en Chine de 27 à 41%, en Europe de 33 à 37%. Cette accumulation sans précédent du patrimoine privé (200-350 % du revenu national en 1970 contre 400-700 % aujourd'hui) s'accompagne et se nourrit d'une liquidation du patrimoine public. Et la hausse du capital privé est accaparée par les plus riches, tandis que les Etats s'appauvrissent.

Cette spoliation a été aggravée par une forte diminution de la fiscalité des riches : entre 1970 et le milieu des années 2000, la progressivité de l'impôt a été fortement réduite dans les pays riches et dans certains pays émergents.

Dans le même temps, les capitaux placés dans les paradis fiscaux représentent aujourd'hui 10 % du PIB mondial.

La soif sans limite de profits entraîne le pillage systématique des biens communs. Notre planète est menacée dans ses équilibres fondamentaux et l'humanité dans sa capacité de survie. Le cri d'alarme lancé naguère par Jean Ziegler à propos de la faim dans le monde et de la responsabilité des multinationales n'a pas été entendu : « *Les chiffres sont catastrophiques. Toutes les cinq secondes, un enfant meurt de faim. 47.000 personnes meurent de faim tous les jours. Alors que l'agriculture mondiale dans l'état actuel de son développement pourrait nourrir sans problème douze milliards d'êtres humains !* »

Cette vertigineuse inégale répartition des richesses crée de dangereuses tensions. Il en est ainsi des déplacements de populations à la recherche de moyens de survie. Et ils n'en sont qu'à leur début. Parallèlement, on assiste à la montée de régimes autoritaires qui prétendent juguler ces tensions par la force. Les Etats-Unis et la Corée du Nord en sont aujourd'hui une inquiétante illustration où le tragique le dispute à l'imbécillité.

Mal connue, parfois décriée, souvent combattue, l'*autre économie*, qu'elle soit sociale ou publique, souffre d'incompréhension ou de scepticisme. Le peu de place qu'elle occupe dans l'enseignement et la recherche est sans rapport avec son importance réelle et, plus encore, ses potentialités. Pourtant, la mise en pratique des valeurs sur lesquelles elle est fondée doit être encouragée - et l'enseignement et la recherche peuvent y aider - car elle constitue un élément de réponse aux déséquilibres mortifères qui ne cessent de s'aggraver et, en cela, elle contribue à la paix.



Marcel Caballero

Président d'honneur

Président du Conseil d'Orientation

> Agora du CIRIEC-France



Dans la suite des travaux menés par le CIRIEC France au cours des deux premières **AGORA de l'Économie Sociale et Solidaire**, une troisième est organisée mardi 30 juin 2020 (CEDIAS – Musée Social, 5 rue Las Cases, Paris 7^e).

Au cours des deux premières AGORA ont été abordées les questions de l'ESS et des Territoires, puis les logiques marchandes de l'ESS.

Cette troisième AGORA portera sur :

- Le matin : **ESS et Europe**
- L'après-midi : **les politiques publiques et l'ESS**

Ces rencontres entre chercheurs et praticiens de l'ESS sont une occasion d'échanger et de tracer des pistes pour l'avenir, dans un contexte où l'ESS est plus que jamais une économie correspondant aux évolutions de notre société.

Les échanges se feront sous forme de communications et tables rondes, d'ateliers et de débats.

Le contenu définitif vus sera communiqué dans les semaines à venir et portera particulièrement sur les politiques publiques en France et la place de l'ESS dans et avec ces politiques publiques (nationales et territoriales) et sur la stratégie européenne pour l'ESS.

> [Réservez cette date dès à présent](#)

> 33^{ème} Congrès international



Les congrès internationaux du CIRIEC rassemblent entre 500 et 600 participants : responsables politiques, économiques et sociaux, dirigeants d'entreprises et d'organisations, représentants du monde de la recherche.

Le premier congrès a eu lieu en 1953 à Genève, et depuis il est organisé tous les deux ans dans un pays des sections nationales du CIRIEC. Le prochain se tiendra à Thessalonique (Grèce), du 4 au 6 juin 2020, sur le thème : **Entreprises publiques & économie sociale : Quelles dynamiques dans la transition économique, sociale et environnementale ?**

Nos manières de consommer, travailler, produire ou encore cohabiter et vivre ensemble se heurtent aux limites de nos modèles socio-économiques actuels. De nombreux défis, tels l'accroissement des inégalités ou l'affaiblissement de la démocratie politique et économique, doivent être adressés, de préférence collectivement. Sous l'effet des diverses transitions (numérique, environnementale, économique, sociétale...) en cours, des changements de cap sont à opérer.

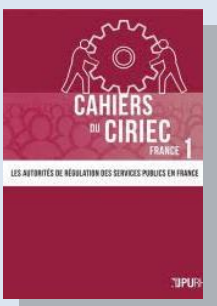
Les entreprises publiques et les organisations d'économie sociale sont des acteurs majeurs de cette transformation en adaptant leurs modèles de production, en innovant, en développant de nouveaux partenariats, en mobilisant les ressources sur les territoires...

Les questions traitées lors du 33^e Congrès international du CIRIEC porteront sur les STRATÉGIES des entreprises publiques et organisations d'économie sociale en matière de :

- Transformation numérique
- Intégration intersectorielle des entreprises de réseaux
- Développement local co construit avec les acteurs publics et ceux de l'économie sociale
- Dynamiques territoriales à recréer ou réinventer
- Coproduction de biens publics et de communs
- Nouveaux modes de dialogue et d'interaction
- Partenariats pour construire l'avenir

> [Historique des congrès](#) > [Structure thématique ici](#) > [Droits d'inscription ici](#) > [Call for papers ici](#)

> CAHIERS DU CIRIEC-France



Le premier *Cahier du CIRIEC France*, réalisé sous la direction de Pierre BAUBY, présente

Les autorités de régulation des services publics en France

- Régulation : quels enjeux ? – Pierre BAUBY
- La Commission de régulation de l'énergie (électricité) – Pierre BAUBY
- L'Agence de régulation des activités ferroviaires et routières (secteur ferroviaire) – Thierry MIGNAUW
- L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (secteur postal) – Pierre BAUBY
- Les Agences régionales de santé – Jean-Marie FESSLER
- Huit pistes pour une régulation efficace et d'utilité sociétale des services publics. – Pierre BAUBY

> Pour accéder au Cahier : <https://bit.ly/2XtlfxE>

> CAHIERS DU CIRIEC-International



Le Cahier WP19/24, rédigé par Rafael CHAVES et José Luis MONZÓN (CIRIEC-Espagne) traite des **« bonnes pratiques en matière de politiques publiques relatives à l'économie sociale européenne, à la suite de la crise économique »**

Pour stimuler l'économie sociale aux niveaux européen, national et régional, une nouvelle génération de politiques publiques en faveur de l'économie sociale a vu le jour durant ces dix dernières années. La présente étude met en exergue une sélection variée de pratiques fructueuses dans le domaine des politiques publiques en matière d'économie sociale dans différents pays européens.

> [download PDF](#) > [ALL WORKING PAPERS](#)

Sélection d'articles présentés à la 7e Conférence internationale de recherche du CIRIEC sur l'économie sociale "Économie sociale et solidaire: vers un nouveau système économique" (Bucarest, Roumanie, 6 au 9 juin 2019).

WP19/22 – SPEAR R./ CHAN C. K M – [Social Innovation – Scaling Social Impact: a Danish Case Study](#)

WP19/21 – OLLÉ-ESPLUGA L./ MUCKENHUBER J./ HADLER M. – [Job Quality in Economy for the Common Good Firms in Austria and Germany](#)

WP19/20 – GIAGNOCAVO C./ HERNÁNDEZ CÁCERES D. – [Creación de un nuevo bien común para las cooperativas agrícolas: Big data, TIC e intercambio de datos](#)

WP19/19 – NAGAO MENEZES D. F. – [Self-Management Report in Brazil – Technical Concepts and Challenges](#)

WP19/18 – BEHRENDT G./ PETER S./ STERLY S./ HÄRING A. M. – [Community financing in the German organic food sector: a key for sustainable food systems?](#)

> [ALL WORKING PAPERS](#)

> « Idéaux & Débats » - Les Entretiens du CIRIEC-France



Dans « **Idéaux & Débats – Les entretiens du CIRIEC** », **Stéphane JUNIQUE** présente **HARMONIE MUTUELLE**, dont il est président.

Réalisés par Jean-Yves LE GALL auprès de personnalités du monde de l'économie sociale et solidaire, de l'économie publique, des services publics, des collectivités territoriales, des Institutions paritaires... ces entretiens ont pour objet de présenter leurs organisations, mais aussi leur vision des problématiques du moment.

> [Cliquez ici pour télécharger l'interview en format pdf.](#)

> Site du CIRIEC-France

Principales rubriques :

- Activités - Travaux scientifiques en économie publique et économie sociale
 - Rencontres internationales
 - Partenariats
 - Collection de la *Lettre mensuelle du CIRIEC-France*
 - Collection des entretiens *Idéaux et Débats*

> www.ciriec-france.org

> Site du CIRIEC-International

Outre les données institutionnelles et le calendrier des réunions, on y trouve des informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements.

On peut accéder à l'**AGORA**, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'informations.

Le site présente les activités des sections nationales.

> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

Les contributions à la *Lettre du CIRIEC-France* sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole
Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC :
la recherche et l'information sur l'économie publique et l'économie sociale

« ENCORE UN MAUVAIS COUP PORTÉ À LA DÉMOCRATIE »

Association Française d'Économie Politique



« Le Conseil National des Universités (CNU) est une instance décisive dans la régulation de la profession d'enseignant-chercheur à l'Université, puisqu'il lui revient en particulier de "qualifier" les candidats, la qualification étant le seul moyen d'accéder à des postes de maître de conférences puis de professeur. Son rôle dans la préservation ou l'extinction du pluralisme des approches, des théories, des concepts et des méthodes est donc absolument décisif.

Comme la plupart des instances qui régulent une discipline, il est paritaire. Deux tiers de ses membres sont élus, et le tiers restant est nommé par le gouvernement. Ces membres, nommés ou élus, siègent pour quatre ans. Pendant ces quatre années, ils sont donc dépositaires de la délicate tâche d'assurer la dynamique scientifique du champ, sa qualité scientifique, sa diversité, sa vitalité. Cette dimension paritaire et pluraliste, voulue par le législateur, est évidemment essentielle à une bonne circulation des idées, des innovations scientifiques et pédagogiques.

Cela vaut tout particulièrement pour le tiers nommé par le Ministère. Cet acte est certes souverain, mais il ne saurait, en toute logique et en bonne politique, déroger aux sacro-saints principes de la neutralité scientifique du gouvernement, ni au fait qu'il se porte garant des grands équilibres dans chaque champ scientifique. On ne s'attendait donc pas à ce que le Ministère mette tout son poids pour favoriser le camp de son choix !

En effet, dans la section 05 du CNU, qui regroupe en une seule section les différentes manières d'analyser scientifiquement l'économie, le gouvernement a utilisé son droit de nomination pour réduire au maximum le pluralisme. **Les nominations auxquelles il a procédé sont monocolores et, indépendamment de la qualité des uns et des autres, elles s'inscrivent toutes dans une même représentation « standard » de la science économique, celle-là même qui fut très durement secouée à la suite de son incapacité à prévoir et à comprendre les ressorts des crises financières, sociales, écologiques auxquelles nous sommes confrontés. Une telle partialité n'est pas un bon signal envoyé à notre**

communauté. Elle ne plaide ni pour le compromis ni pour la mesure, mais fait craindre le retour de l'arrogance chez celles et ceux à qui sont donnés tous les pouvoirs. C'est une faute démocratique.

Le gouvernement ne peut ignorer à quel point cette question est sensible. Comment pourrait-il avoir déjà oublié que les différents courants des sciences économiques se sont entre-déchirés par médias – et ouvrages – interposés suite au veto mis par le prix de la Banque de Suède Jean Tirole à la création d'une nouvelle section CNU dédiée aux approches « institutionnalistes » de l'objet économique (dont la ministre Najat Vallaud Belkacem avait pris la décision) ? La crise des sciences économiques est toujours là, car nous sommes encore un corps scientifique en difficulté face à la complexité de la crise systémique que connaissent nos économies et sociétés. Conscient du caractère délétère du renoncement à cette création de nouvelle section, le gouvernement Valls s'était cependant engagé, avec le président du précédent CNU, à assurer un certain pluralisme, notamment par des nominations diversifiées... ambition qui n'a jamais été complètement atteinte, mais qui avait cependant assuré, le temps d'une mandature, un minimum de diversité, sinon d'équilibre, au sein de la section 05 du CNU.

Or, ces derniers jours, madame la ministre Frédérique Vidal, monsieur le Premier ministre Édouard Philippe, Monsieur le président de la République Emmanuel Macron viennent de choisir une voie exactement inverse : aller contre le choix des électeurs et le renverser, éteindre les débats, éteindre le pluralisme, réduire la biodiversité des concepts, idées et théories... Il s'agit au fond de casser le thermomètre scientifique plutôt que de résoudre les maladies du corps social.

C'est non seulement honteux et dramatique pour les sciences économiques, mais c'est aussi mettre en péril, ici comme ailleurs, petit à petit et à bas bruit, ce qui fonde notre démocratie. Nous ne nous y résignerons pas ! »

Le CIRIEC-France s'associe sans réserve à cette prise de position, assuré qu'elle exprime l'opinion de tous les chercheurs qui animent ses travaux au service de l'économie collective d'intérêt général.

QUAND LES ASSOCIATIONS FONT CITÉ !

Jean-Louis CABRESPINES

Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental
Vice-président du CIRIEC-France



Participer, de manière consécutive, à des manifestations diverses dans le champ de l'économie sociale et solidaire peut faire attraper je ne sais quelle maladie qui nous tiendrait alité de nombreux jours car c'est comme recevoir une giboulée suivie d'une clarté ensoleillée.

Ainsi, entre les « UEED » (voir article « il y a un loup » dans la *Lettre du CIRIEC-France* n° 136 d'octobre 2019) et « Droit de Cité », nous avons eu le froid puis le chaud. Le chaud qui nous fait croire que quelque chose est possible, qui nous donne le sentiment de ne pas être isolé dans une société où prédomine une seule parole, qui nous fait retrouver espoir dans le partage d'une vision commune d'une autre économie.

31 janvier 2020, Cité Universitaire

Tout le monde associatif a répondu présent ! Il est là pour montrer et démontrer, si besoin était, combien la vie associative est une composante essentielle de la vie des territoires et des politiques publiques.

La dérive economiciste nous l'avait fait oublier, le retour du partage d'idées, des valeurs républicaines et de la solidarité nous redonne les moyens de repartir dans nos régions avec la conviction qu'il existe encore des possibilités de raisonner autrement et de jouer pleinement le rôle de « fabrique du citoyen » que ne devraient jamais avoir oublié les associations.

Merci à l'équipe du Mouvement Associatif de nous donner l'occasion de telles rencontres et de nous permettre de vérifier le bien-fondé de notre engagement. Car il s'agit bien de cela, de l'engagement, de cette qualité humaine qui nous permet de partager, de ne pas vivre dans un isolationnisme narcissique et égotique.

De nombreux intervenants ont su nous rappeler fort à propos la force de notre contribution au lien social, à la citoyenneté et au maintien de ce que nous pouvons mettre en œuvre pour combattre les conceptions d'un individualisme forcené (ce que nous appelions le libéralisme dans notre précédent article).

D'ateliers en tables rondes

La richesse et le nombre des ateliers, tables rondes et séance plénières n'ont pas permis d'assister à tout et cela crée une frustration créative qui doit nous inciter à poursuivre nos réflexions. Que ce soit dans les ateliers ou lors de séances plénières, les débats étaient intéressants et pleins de forces de conviction mais pas toujours où nous les attendions.

Nous avons participé à l'atelier sur « entreprise citoyenne : vers la fin de l'entreprise associative ? » : bonne question qui n'a pas trouvé de réponse complète mais qui a permis que se dégagent des pistes qui pourront être abordées ultérieurement, tant au sein du Mouvement Associatif que d'autres rencontres de l'ESS. Cette question est centrale, au moment où les modèles en place doivent évoluer, mais ne pas oublier aux associations ce qu'elles sont et ce qu'elles représentent.

La participation à la table ronde sur « démocratie et citoyenneté » nous a complètement laissé sur notre faim face à une représentant du monde associatif dont le rôle s'est cantonné à faire valoir le grand débat national alors qu'il y avait beaucoup à dire sur cette question centrale de la relation entre ce qu'est notre construction républicaine et ce qui en est fait. Ce sont les représentants des instances constitutionnelles comme la députée Sarah EL HAÏRY ou le président du Conseil Economique Social et Environnemental, Patrick BERNASCONI,

qui ont su élever le débat et apporter des pistes de réflexion, parler de ce qui nous occupe et particulièrement de l'éducation populaire !

Nous n'aborderons, ici, que la séance d'ouverture, tant elle fut à elle seule riche d'enseignements.

De l'engagement

Les propos de Philippe JAHSHAN, président du Mouvement Associatif, à cette occasion furent de ceux qui donnent envie de poursuivre notre engagement, tout en gardant une vigilance accrue face aux atteintes que subissent nombres d'associations alors même que leur rôle apparaît plus que jamais nécessaire. Il a souligné l'importance du déploiement d'une politique de soutien de la vie associative, alors même que la logique financière prédomine.

En effet, dans cette vision où ce qui domine est la rentabilité, le retour sur investissement financier, il convient de rappeler, de marteler que si les associations ne rapportent pas financièrement, elles sont des moyens uniques de vivre ensemble, de créer les moyens d'une cohésion entre les personnes et avec tous ceux qui œuvrent pour l'intérêt général.

Alors, cette « longue place à la vie associative » est sans aucun doute un combat à mener. P. JAHSHAN alerte sur la dégradation des situations locales des associations (ce que souligne Michel ABHERVE sur son blog : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve> - Chronique de la difficulté associative : Janvier 2020), rappelant l'importance d'avoir une assurance plus grande et une meilleure protection du modèle économique des associations : « il ne doit pas y avoir de soumission ou de mimétisme à l'égard de l'État ou de l'économie de marché. ». Ces enjeux socio-économiques sont à corrélés avec l'évaluation.

Il souligne l'importance d'organiser une participation citoyenne et de l'articuler avec les collectifs de citoyens pour permettre la concertation, la consultation, la co construction des politiques publiques.

Faire cohabiter une économie de marché et une ESS facteur de la cohésion sociale est un axe essentiel du maintien d'un vivre ensemble solide.

Ses propos se veulent unitaire, au moment où les paroles et les actes des représentants des pouvoirs publics ne sont pas en accord et au moment où de nouvelles orientations sont données qui risquent d'obérer grandement la place des associations dans les territoires.

« Du Contrat Social »

Ce premier souffle fut suivi d'une intervention remarquable de Roger SUE, sociologue, administrateur de la FONDA et du Mouvement Associatif ; qui sut nous rappeler avec détermination que l'association crée la citoyenneté, elle en est la première borne, mais qu'il y a une malaise dans la citoyenneté car certains troqueraient la citoyenneté par l'identité.

La Citoyenneté est née du contrat social (ainsi que le disait Jean-Jacques ROUSSEAU) et ce contrat social a deux étages qu'il faut articuler : un contrat civil et un contrat politique.

Pour lui, la citoyenneté doit être un engagement, une volonté qu'il faut faire vivre. Cet investissement est la pierre angulaire de la citoyenneté.

Dans ce cadre, l'apprentissage de cet engagement ne peut se faire que par un apprentissage de ce qu'est la citoyenneté, et

les associations en sont le fondement.

Vouloir faire de l'engagement au travers d'un « Service National Universel » (SNU) est une erreur voire un danger s'il ne s'inscrit pas dans un processus et non comme un moment mimétique du service militaire. Il faut un service civique universel.

La voie associative doit s'articuler avec la participation, particulièrement dans ce cadre.

Il conclut en citant Tocqueville : « l'association est la science mère de la démocratie, les autres sciences dépendent de celle-là ».

Ses propos rejoignent grandement ceux d'Éric FAVEY, ancien président de la Ligue de l'Enseignement, pour qui ce SNU est « un assemblage hétéroclite, incohérent, irréaliste et surtout douteux du point de vue de ses intentions éducatives, formatives, politiques, culturelles et sociales ».

Dans son réquisitoire contre le SNU, le président de fédération de la Ligue de l'Enseignement de l'Isère constate que, « sollicitées, les associations hésitent (...), interrogatives sur les intentions, parfois intéressées dans un contexte de difficultés de gestion ». Et il met en garde, « l'éducation populaire va s'y abîmer » (3).

Le discours de l'État

Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sans que cela constitue une réponse aux propos des deux intervenants précédents, reprend deux axes développés : le SNU et la diversité des financements.

Pour le SNU, il souligne l'importance d'une Éducation Morale et civique qui devrait être confiée à des associations permettant ainsi aux jeunes de voir ce qu'est l'engagement. Pour lui, le SNU est un moment pivot dans l'engagement. La question de l'accompagnement est importante au moment où la demande aux associations est forte. Les injonctions sont multiples. Sans doute, mais pas dans un contexte dont « *Le modèle est (...) "aux antipodes de l'éducation populaire"*. Il est "très fortement teinté de dimensions militaires" qui n'ont rien à voir avec "la pédagogie active" dont il (Éric FAVEY) se réclame. Les journées sont rythmées "autour de rituels compréhensibles dans un cadre militaire - marche au pas, disposition au carré, lever des couleurs- mais incompatibles avec des démarches de l'éducation active" tandis que les groupes sont structurés selon un modèle correspondant "aux organisations de casernement".

Le militant interroge : "Pourquoi ne pas avoir choisi de promouvoir, soutenir et développer des dispositifs d'engagement qui ont fait leurs preuves avec les jeunes, par exemple les juniors associations, le service civique, les formes de volontariat européen et international ?" (4)

Il parle ensuite de la diversité des financements qui serait une source de liberté pour les associations. Elles doivent être

accompagnées depuis la « maison France service » jusqu'à des dispositifs comme Les DLA (5), Mais il ne parle pas du désengagement de l'État, pour certains financements, alors que le matin même, une information inquiétante pour le monde associatif arrive.

Ainsi, l'annonce faite dans certaines régions de la fongibilité de fonds qui étaient bien distincts jusqu'à présent est une très mauvaise nouvelle : nous avons déjà dit que 25 millions d'euros pour 1,8 millions d'associations étaient insuffisants, mais nous savions que, pour certaines, les postes FONJEP (1) permettaient de couvrir une partie des frais de personnels sur des missions précises et négociées avec l'État. Il s'avère qu'aujourd'hui, il y a fongibilité entre les deux enveloppes, risquant d'entraîner, de fait une baisse soit des financements FDVA (2) en région, soit de supprimer certains postes FONJEP. Une fois encore, on voudrait tuer les associations ou au moins ne pas reconnaître leur importance pour le lien social, la cohésion des territoires qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

L'hybridation des ressources, cette antienne qui ressort régulièrement dans l'ESS ! Oui, il en faut, mais mettre cela en avant comme une sorte de garantie de l'indépendance des associations, alors que les financements par les pouvoirs publics ne garantiraient pas l'indépendance, c'est avoir une vision idéologique de la place des associations, c'est vouloir croire que les entreprises n'auraient que des intérêts philanthropiques pour soutenir les associations. Qui peut croire encore cela dans un monde où l'intérêt prime sur la solidarité. C'est un prétexte au désengagement alors même que les associations accomplissent souvent dans des missions de service public.

Il conclut en disant que « Le lien social se tisse dans les associations, c'est la construction de la république du citoyen ». Ouf ! oui, nous sommes d'accord sur ce point !

Ce n'est qu'un début, !

Une journée riche donc, qui nous donne à réfléchir, qui remobilise, si nous en avons besoin, et qui montre que la vie associative est un élément essentiel de la cohésion de notre pays.

Nous n'avons aucun doute sur ce point, mais il est plus que jamais nécessaire que la voix des associations se fasse entendre partout et les Mouvements Associatifs régionaux sont des regroupements qui doivent se développer et poursuivre en région ce qui s'est passé à l'occasion de cette manifestation.

De nombreux chantiers sont en cours, et notre relation aux pouvoirs publics doit être réaffirmée comme un élément constitutif de l'expression citoyenne et de l'élaboration de réponses à tous les problèmes que nous rencontrons dans la construction d'une société avec moins d'inégalités, avec plus de réflexion et d'actions pour une plus grande justice sociale.

(1) **Postes Fonjep** : ce sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois.

(2) **FDVA "fonctionnement-innovation"** : Depuis 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) est renforcé dans son rôle de soutien au développement de la vie associative. En plus du volet "Formation des bénévoles", ce fonds de l'état finance également le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives).

(3) **Article TOUT EDUC** : « Lancement d'une seconde campagne de recrutement pour le SNU, un réquisitoire d'Éric Favey (Ligue de l'enseignement de l'Isère) » - Paru dans Scolaire, Péri-scolaire le dimanche 02 février 2020.

(4) **Idem.**

(5) **Dispositif Local d'Accompagnement** : Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.



L'ESS ET CE QUE RÉVÈLE LA « RÉFORME » DES RETRAITES

Jean-Philippe MILÉSY

Délégué Général de Rencontres Sociales
Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France



Bien que « découverte » tardivement par les médias alors que la CFE/CGC et l'Ugict-CGT s'en étaient emparé dès le début du conflit, la mesure de plafonnement des cotisations des « gros salaires » est sans doute une des clefs de la « réforme » des retraites. C'est elle qui éclaire le mieux le changement de paradigme qu'Emmanuel Macron cherche à imposer. Quand on la considère, et notamment le coût qu'elle implique pour le régime de retraite - estimé à 3,7 milliards pour les premières années et davantage encore avec le temps - on s'aperçoit que le discours « économique » du Gouvernement ne tient pas puisqu'on prive délibérément le régime d'une considérable recette.

Alors, au delà de la manne partagée entre les grandes entreprises et les fonds de pension, de quoi s'agit-il ? D'une nouvelle étape du démantèlement des dispositifs nés de « l'esprit de Philadelphie » et de sa revendication d'une démocratie sociale et solidaire.

Le système proclamé « universel » est non une recherche d'égalité, car les dérogations seront nombreuses, mais l'imposition d'une individualisation à l'extrême que porte le régime « à points ». Les systèmes dits « spéciaux » étaient des « conquies » sociaux, collectifs et solidaires, la plupart issus de luttes ouvrières, alors que les dérogations, des policiers aux hôtesse de l'air !!, seront désormais octroyées et donc éminemment précieuses.

Les discussions sur la pénibilité sont, elles aussi, marquées non par les approches collectives qui apportent certaines garanties, mais individuelles c'est à dire laissant place à un certain arbitraire ou à des contentieux.

La question de l'âge pivot ou d'équilibre est dès lors une question secondaire face à la destruction des concepts solidaires, des approches collectives. Et même cela le gouvernement, qui semble avoir troqué ses habits « politiques et républicains » pour la tenue, pour ne pas dire la livrée, de commis du Capital et de la société de marché, s'apprête à le contester dès les « réformistes » rentrés dans le rang.

Mais l'ESS, me direz-vous ? Car cette chronique lui est consacrée. Eh bien, je la trouve bien silencieuse devant une bataille qui, au-delà de son fait générateur, les retraites, est une contestation de l'enfoncement chaque jour plus profond dans cette « société de marché » dont Karl Polanyi soulignait les dangers.

Cette dérive, tournant résolument le dos aux fondements sociaux de notre République, devrait nous inquiéter au plus haut point. Nous ne pouvons pas ne pas réagir devant la destruction systématique des systèmes solidaires au profit d'un agrégat d'individus égoïstes et

en concurrence, voire en guerre, les uns contre les autres que nous aurons de plus en plus de mal à nommer « société ».

Le recours insistant au mot « universel », mot valorisant, face aux « spéciaux », avec ce que ce terme peut comporter d'ambiguïtés, témoigne de cette obsession néolibérale de segmenter les populations, d'organiser la concurrence au détriment de la solidarité.

S'agissant de champs où l'ESS occupe une place déterminante, outre les conséquences de la « réforme » sur la santé et le bien être de millions de personnes - car nous savons les dernières années d'activité des sexagénaires particulièrement néfastes quant à leur espérance de vie « en bonne santé » - la réduction annoncée des pensions n'améliorera guère la chose. C'est un euphémisme. Ce qui ne manque pas d'inquiéter quant à la discussion à venir sur la dépendance, le « cinquième pilier » étant menacé par la raréfaction ou le mésusage programmés des fonds sociaux.

À l'exception de la Fédération Nationale de la Mutualité Française et du Groupement des Organismes Employeurs de l'Economie Sociale, il n'y a guère d'organismes ESS qui auront marqué leur solidarité avec le mouvement. Et pourtant, le moment devrait nous engager à une réflexion profonde sur le positionnement de l'ESS.

En effet, nous voyons se développer, dans de nombreux pays, un mouvement liant transition écologique et transition sociale, dans un antagonisme affirmé avec un néo-libéralisme qui se montre de moins en moins soucieux de démocratie.

De leur côté, de nombreux responsables de l'ESS ont voulu, traditionnellement, se situer dans un entre-deux vis-à-vis de l'Etat et du marché. Mais qu'en est-il quand l'Etat s'affirme chaque jour davantage comme l'outil des marchés, de la « société de marché », renonçant à incarner l'intérêt général au profit des intérêts particuliers, et abolissant tout espace où se trouver ?

Qu'on le veuille ou non nous sommes de plus en plus amenés à devoir choisir. D'un côté, l'acceptation du TINA (There is no alternative) de Madame Thatcher et donc à devenir une humble fraction, au discours « social et solidaire », d'une entité n'en n'ayant plus rien à faire, si ce n'est dans le développement d'une nouvelle philanthropie d'intérêts, cette « venture-philanthropie » à la Yunus. De l'autre, un engagement radical aux côtés de ceux qui disent qu'il est temps de changer de système. Jérôme Saddier ne dit pas autre chose quand il propose de faire de l'ESS la « norme » de l'économie de demain.

Cet engagement serait d'autant plus passionnant qu'une bonne part, la plus consciente de la jeunesse semble se mobiliser dans cette voie.

Et vous, vous faites quoi demain ?



COOPÉRER EN LANGUE DES SIGNES

François-Xavier SALVAIGNAC
Ancien directeur de l'Union Régionale SCOP Occitanie



Pour développer le métier d'interprètes en LSF (Langue des Signes Française), et les métiers associés, une organisation coopérative s'est mise en place, à partir d'initiatives coopératives, associatives, et individuelles depuis plus de 20 ans. Modèle d'intercoopération, **Trait d'Union** fédère des SCOP, des entrepreneurs-salariés en CAE (1) ainsi que d'autres structures, depuis 2013. On a coutume de dire qu'ensemble, on va plus loin. Dans le cas de la LSF, la

coopération a aussi permis d'aller plus vite pour redonner tous ses droits à une langue maltraitée pendant plus d'un siècle.

Un si long silence

Parler sa langue, droit humain, état minimum du droit. De cette simple possibilité d'échanger avec ses semblables dans des conditions normales, les sourds ont été privés pendant plus d'un siècle, à partir de 1880, date du congrès de Milan. Il faut reculer encore d'un siècle pour faire la connaissance de l'abbé de l'Épée (1712-1789). Il découvre, vers 1760, au contact de deux sœurs sourdes qui communiquent par signes, qu'il existe une langue que les personnes sourdes utilisent entre elles. Il va apprendre d'elles cette langue, puis il consacrera sa vie à instruire ceux qui l'utilisent, tout en cherchant à la doter de règles. S'il échoue dans sa tentative de normalisation linguistique, l'accueil chez lui de nombreux sourds-muets, qui trouvent ainsi l'occasion de parler entre eux, sera le germe de la création de plusieurs instituts d'enseignement spécialisés au XIX^{ème} siècle. Deux ans après sa mort, il est reconnu par l'Assemblée nationale comme un bienfaiteur de l'humanité.

Que se passe-t-il donc à Milan, en 1880, pour que soit privée du vecteur naturel de la communication une population qui en avait un usage aussi banal et utile que "passe-moi le sel, s'il te plaît" ? La réponse se situe quelque part entre Kafka et Ubu. Les 255 congressistes (2) du 3^{ème} congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets, partisans dans leur grande majorité de la méthode oraliste, votent une orientation forcée de l'enseignement vers leur méthode d'apprentissage de la parole et de la lecture sur les lèvres. Les pays anglophones refuseront ce choix. Mais la France fait sienne cette proposition dès la rentrée 1880, les professeurs sourds sont licenciés ou mis en retraite, et les élèves des éducateurs bien-pensants qui les remplacent seront massivement illettrés. Cette option pour l'"oralisme" ne sera abandonnée qu'en 2005 !

Toujours pratiquée cependant, hors des institutions, la LSF retrouve dans les années 1970-80 la place qu'elle avait occupé ; c'est la période que l'on nomme le Réveil Sourd. Des classes bilingues ouvrent à Poitiers puis Toulouse en 1985 ; en juin 1988 le Parlement européen vote une résolution demandant la reconnaissance de la langue des signes par chaque Etat-membre. Confirmant ce retour d'une langue dans ses droits culturels, l'actrice sourde Emmanuelle Laborit reçoit le Molière de la révélation théâtrale en 1993 pour son rôle dans *Les Enfants du Silence*. Une nouvelle génération d'interprètes exerce, en indépendant ou en association, la fonction indispensable d'interface avec le monde entendant, pour une population évaluée aujourd'hui à 6 millions de personnes, en y incluant les malentendants (source : elioz.fr). Le parcours d'Alain Bacci, professeur associé en charge du master interprétation en langue des signes au CETIM de l'université Jean Jaurès, est représentatif de cette évolution. Interprète en libéral à partir de 1987, il contribue dès 1988 à la charte déontologique de l'interprétariat en LSF de l'AFILS (3). Après 10 années en tant que salarié de l'association ILS, il fonde en 1999 avec 4 collègues, la SCOP Interprétis. À l'origine de l'essaimage de plusieurs autres SCOP, partie prenante du projet précurseur Websourd, 1^{ère} plateforme visio en LSF lancée en 2001, Interprétis compte aujourd'hui 32 salarié.e.s, dont 26 interprètes-traducteur.e.s.

Un amplificateur coopératif

La loi de 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" fait obligation au service

public de se rendre accessible aux personnes sourdes. Le travail réalisé pour professionnaliser le métier d'interprète en LSF va alors trouver toute sa justification, mais il doit être désormais étendu pour qu'une offre d'interprétariat et de traduction en LSF puisse couvrir une demande venant de toutes les régions. Les bonnes pratiques coopératives initiées par Interprétis, l'élargissement du cercle des acteurs réunis régulièrement à partir de 2010, aboutissent en 2013 à la création de la coopérative Trait d'Union par Signe (Bordeaux), Ex æquo (Lyon), Liesse (Rouen), Interpretis (Toulouse), Via (Lille), Des'l (Montpellier), 2LPE (Poitiers), ASIP (Marseille), ARMILS (Nice), SILS 51 (Reims), Tandem Interprétation (Paris). Depuis ont été intégrés : Dixit81 (Albi), Dixit interprétation (Clermont-Ferrand), Mots pour Mots (Grenoble), Equicom (Angers), API LSF et TIC 44 (Nantes), ADIS (Chambéry). Aux sociétaires de la coopérative s'ajoutent 14 partenaires.

Pourquoi avoir créé ce réseau, et lui avoir donné cette forme juridique ? La motivation, dit Fabienne Jacquy cogérante de Trait d'Union, "porte avant tout sur des valeurs et sur l'envie de défendre une vision du métier et une façon d'entreprendre", et elle précise l'ambition : "développer le métier pour les interprètes et les traducteurs, et pour l'accessibilité, faire avancer les deux en parallèle". Les moyens mutualisés par Trait d'Union facilitent la formation des sociétaires, permettent un appui administratif temporaire, quand une agence membre doit faire face à l'absence d'un.e salarié.e. L'utilisation par tous les membres d'un même logiciel de gestion de planning, Bamako, développé par Interprétis puis déployé par Trait d'Union, facilite cette synergie. Mais aussi la coopérative-réseau s'est donné une dimension nationale, indispensable quand le donneur d'ordre, par exemple un service public, lance un appel d'offres national. Sa fonction économique est renforcée en 2015 par la création d'Elioz – services d'accessibilité téléphonique et physique aux personnes sourdes et malentendantes--, où on trouve aux côtés de Trait d'Union, la SCOP Le Essageur (Cherbourg) et d'autres partenaires. Une organisation de plus en plus complète apporte aux personnes sourdes l'accès aux droits et services de la citoyenneté.

Cependant, si un tiers des 400 interprètes et traducteurs en LSF français est rassemblé dans Trait d'Union, le besoin en professionnels est évalué à 3000, notamment pour pénétrer tous les territoires. Pour répondre à cet enjeu, une candidature à l'appel à projets *French Impact* a été présentée en 2018, et retenue. 22 entreprises pionnières ont été choisies pour être accompagnées dans leur problématique de changement d'échelle, et pour leur potentiel d'impact social. Le programme, étalé sur 3 ans, comprend une subvention égale à la moitié des coûts à engager, et un appui par les administrations publiques. Emilie Tolian, cogérante avec Fabienne Jacquy, détaille les objectifs poursuivis : d'abord consolider le métier et assurer son exercice dans des zones mal pourvues, en particulier dans un compagnonnage avec les CAE, ensuite mettre à disposition de tout public, grâce à son smartphone, l'application Bamako, jusqu'à présent utilisée par des entreprises seulement, pour permettre partout la réservation d'un interprète ou d'un traducteur LSF, et enfin intensifier les relations avec les différents acteurs publics en vue, par exemple, de lever des incohérences fiscales (la TVA appliquée à un marché public) ou d'améliorer les aides qui visent la plus grande autonomie des personnes sourdes.

Par son inégalable connaissance du terrain, acquise au quotidien et dans la durée, Trait d'Union occupe une position experte et centrale entre un besoin social et les réponses que l'Etat recherche, avec une politique du handicap dont l'impact est difficile à mesurer. Le pilotage d'une organisation dispersée, aux tâches et finalités plurielles, est complexe. "Quand ça marche réellement", dit Emilie Tolian en conclusion, "on a des résultats beaucoup plus poussés que d'autres structures qui sont sur de la relation uniquement business".

(1) Coopérative d'activité et d'emploi

(2) Parmi lesquels un nombre assez considérable d'ecclésiastiques, et seulement trois participants sourds

(3) Association Française des Interprètes en Langue des Signes Française

> Actes du 28^e colloque de l'ADDES



L'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES) a organisé le 9 octobre 2018 son 28^e colloque autour du thème « **Gouvernance et ESS** »

Après une mise en perspective sur les enjeux et l'histoire de la gouvernance, les interventions se sont portées sur l'analyse de divers modes de gouvernance dans le secteur de la culture, de la consommation, de l'accompagnement d'activités et d'emplois et dans l'insertion professionnelle.

Les débats ont abordé aussi l'usage du digital, ainsi que le rôle des « communs » en faveur du renouvellement démocratique. Une table-ronde a permis d'échanger autour de la gouvernance face à la croissance et à la concurrence.

Ce colloque a fait également découvrir 2 études inédites, l'une sur le secteur associatif (Viviane Tchernogog), l'autre sur le bénévolat (Lionel Prouteau)

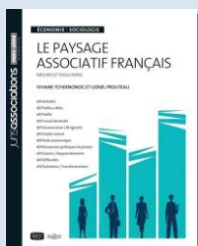
> addes.asso.fr

> Les Réseaux de la recherche sur l'ESS

Le 18 juin 2019, se sont réunis à Paris, à l'initiative de l'ADDES, les réseaux de recherche sur l'ESS, dont le CIRIEC. Cette rencontre avait pour but d'améliorer l'interconnaissance entre les réseaux et de rendre compte de la richesse des travaux menés. Elle a donné lieu également à une réflexion collective sur les problématiques partagées et les synergies possibles.

- > Lisez le « [temps fort](#) » publié par Nadine Richez-Battesti et Eric Bidet dans le n° 354 de la RECMA (octobre 2019).
 - > Accédez au [programme de la journée et à la liste des intervenants](#)
- > Consultez [le répertoire des réseaux de recherche en ESS](#) constitué lors de la rencontre.

> Le paysage associatif français



Le monde associatif compte aujourd'hui 1,5 million de structures, réalise un budget de 113 milliards d'euros et pèse 3,3 % de la richesse nationale. Pour mieux appréhender le poids de ce secteur, Le Paysage associatif français offre un recueil de données uniques et indispensables aux acteurs associatifs et à leurs partenaires publics et privés.

Combien existe-t-il d'associations en France ? Quel est leur poids économique et social ? Dans quels secteurs d'activité interviennent-elles ? Comment fonctionnent-elles ? Au près de qui interviennent-elles ? Quelles sont leurs sources de financement ? Comment évoluent les financements publics du secteur ? Quel est le poids des subventions publiques ? Comment réagissent les associations face aux contraintes budgétaires de l'État et des collectivités territoriales ? Qui sont les dirigeants associatifs ? Quelle est l'importance du travail bénévole ? Quel est le poids et quelles sont les spécificités de l'emploi salarié ? Comment le secteur associatif a-t-il évolué dans les dernières années ? Quel impact a eu la crise économique sur le tissu associatif ? Quelles sont les grandes mutations en cours ? Autant de sujets aux données incertaines qui font régulièrement l'objet de polémiques. Or, la demande sociale d'informations chiffrées sur les associations demeure forte.

Avec la production de 231 tableaux sur les associations, cette troisième édition du **Paysage associatif français** demeure le seul état statistique complet des associations en France, dépeint à partir d'un travail scientifique de près de deux ans fondé sur une enquête ayant impliqué près de 1 940 communes et plus de 7 400 associations. Elle s'enrichit d'une analyse approfondie des spécificités de l'emploi salarié des associations qui bat en brèche un certain nombre d'idées reçues sur le sujet. Un nouveau chapitre est plus particulièrement consacré à la gouvernance. L'ouvrage aborde la mesure et l'analyse des rapprochements entre associations. De nouvelles contributions d'auteurs, parmi les meilleurs spécialistes des organismes sans but lucratif, complètent l'ouvrage.

Les auteurs, [Lionel Prouteau](#) et [Viviane Tchernogog](#) sont des chercheurs universitaires, spécialistes reconnus du sujet. Viviane Tchernogog est chercheuse associée au Centre d'économie de la Sorbonne, laboratoire mixte CNRS / université Paris 1 et, Lionel Prouteau est maître de conférences émérite en économie à l'université de Nantes, membre du Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique (LEMNA, EA 4272).

> Ed. Juris éditions

> Accompagner l'ESS en milieu rural



Le 2 décembre 2019, l'Avise et le RTES accueillait une trentaine de structures participantes au séminaire « **Accompagner l'économie sociale et solidaire en milieu rural** », organisé à la Fondation Charles Léopold Mayer à Paris, dans le cadre du projet TRESSONS. Retours sur la journée.

L'un des enjeux identifiés depuis le début du projet TRESSONS pour développer l'ESS dans les territoires ruraux est notamment celui de renforcer l'ingénierie d'accompagnement adaptée à ce mode d'entreprendre et aux modèles économiques des projets qui en découlent.

Ce premier séminaire avait pour objectif d'encourager l'interconnaissance et les échanges entre les acteurs du développement local.

> [supports de présentation du séminaire du 2 décembre](#) > [le projet TRESSONS](#)

> ESS et création de valeur



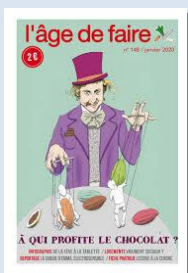
Le 8 octobre 2019 dernier s'est tenu le colloque « ESS et création de valeur ». Celui-ci est venu ponctuer deux ans de travaux co-pilotés par l'**Avisé**, la **Fonda** et le **Labo de l'ESS** proposant une approche renouvelée de la mesure d'impact social. Retour en exhaustivité grâce au compte rendu publié par les trois partenaires de l'étude.

Le colloque a notamment permis de soulever plusieurs enjeux pour la suite : prendre en compte les spécificités de l'ESS et la manière dont elle génère des impacts par ses pratiques, miser sur la formation et plus généralement financer l'ingénierie de l'évaluation, dans les appels à projets européens par exemple, renforcer et élargir l'accompagnement proposé par le [Dispositif local d'accompagnement \(DLA\)](#), faire connaître et soutenir les espaces de partage de connaissances et de pratiques comme le [Labo de l'ESS](#), la [Fonda](#) et le [centre de ressources national sur l'évaluation d'impact social de l'Avisé](#), le réseau [Social Value France](#), les incubateurs, etc.

> [Télécharger la synthèse de l'étude ESS & Création de valeur](#) > [Téléchargez le compte rendu complet du colloque](#)

> Découvrez le [Dossier Impact social](#) de l'Avisé pour en savoir plus sur les différentes méthodes d'évaluation d'impact social.

> L'âge de faire



Journal mensuel, **L'âge de faire** témoigne des expériences alternatives en matière de réappropriation de l'économie, de création de lien social, d'écologie et d'engagement citoyen. Son credo : offrir à ses lecteurs des outils qui leur permettront de mettre en œuvre leurs idées. Il tire à 30 000 exemplaires, est distribué au niveau national et compte près de 12 000 abonnés.

Le journal ne dépend que de ses lecteurs. Son indépendance financière (ni subventions, ni publicité) repose sur un mode de diffusion original. Depuis son lancement, des particuliers, magasins, associations... achètent chaque mois un certain nombre d'exemplaires, qu'ils revendent parmi leurs connaissances, déposent dans un commerce ou un lieu public. Il est aussi vendu sur les foires et salons par un réseau de sympathisants. C'est grâce à ces soutiens que L'âge de faire s'est fait connaître et a fidélisé ses lecteurs.

Fondé en 2005 par l'association **L'âge de faire**, le journal a été repris en septembre 2011 par une Sarl Scop (Société coopérative de production). Les salariés détiennent la majorité des voix et du capital au sein de l'entreprise. Ils décident ensemble du contenu et de la gestion du journal.

> <https://lagedefaire-lejournal.fr>

> Économie circulaire et ressources humaines



À travers une étude préfacée par HR Square, **POUR LA SOLIDARITÉ-PLS** vous invite à découvrir le contexte dans lequel a pu émerger une réflexion sur l'application des principes d'économie circulaire dans la gestion des ressources humaines des entreprises. Si l'un et l'autre n'ont d'apparence que peu de choses en commun, vous découvrirez qu'ils sont pourtant étroitement liés.

Extraire, fabriquer, utiliser, jeter. Voici la formule sur laquelle est basé le modèle de notre économie actuelle. Cette approche consumériste exerce une pression sans précédent sur les ressources naturelles et sur nos écosystèmes. Il est urgent de changer de trajectoire, de soutenir des modèles responsables et durables, attentifs à l'impact environnemental et social des activités humaines.

Parmi les solutions possibles : la transition vers une économie circulaire. Celle-ci est définie comme une économie qui crée des boucles de valeurs positives en augmentant, à chaque stade du cycle de vie des produits, l'efficacité de l'utilisation des ressources. Un consensus existe aujourd'hui sur la nécessité d'intégrer une approche circulaire à notre système économique et

de l'impact positif de celle-ci sur l'emploi et la compétitivité des entreprises. Il est pourtant étonnant de constater que les réflexions en matière d'économie circulaire n'ont peu, voir jamais, pris en considération l'une des ressources les plus précieuses de l'entreprise : les individus.

Dans une société où tout s'accélère, il est primordial de ne pas négliger la place des employé.e.s et leur participation dans la transformation d'une société plus juste et plus durable. Les principes de l'économie circulaire ont beaucoup à apporter à la gestion des ressources humaines des entreprises, en matière de compétences, de qualifications et de talents des individus, mais aussi en termes d'épanouissement, de bien-être, de compétitivité et de qualité de vie.

> [Télécharger en PDF](#)

> Nouveau n° de la RECMA



Le numéro 355 de la **Revue internationale de l'économie sociale** est paru.

Au sommaire :

- [Lire François Espagne](#), par Jean-François Draperi
- [À Niort, le Forum national de l'ESS fait peau neuve et présente l'ESS au service des territoires](#)
- [Université coopérative et portative de Broons : « Le statut coopératif est-il toujours adapté pour coopérer ? »](#)
- [A Paris, une première agora du Ciriec sur les dynamiques territoriales de l'ESS](#)
- [A Lille, un colloque dédié au mouvement des associations de travailleurs au XIX e siècle](#)
- [La monnaie locale eusko, une démarche stratégique dédiée à la création de valeur publique territoriale](#), par Fabienne Pinos
- [Les clubs d'investisseurs Cigales et leur gestion de l'épargne solidaire : un commun de la finance territoriale ?](#), par

Jérôme Trotignon

- [L'ESS dans les quartiers créatifs : ancrage et utilité sociale dans les territoires de proximité](#), par Basile Michel et Emmanuel Bioteau
- [L'enseignement du cirque à des fins sociales : Crescer & Viver \(Rio de Janeiro, Brésil\) ou l'inclusion par les arts](#) par Iza Nouiga, Coralie Eyssalenne et Marlei Pozzebon
- [Les entreprises sociales d'insertion en Suisse face aux contrats de prestations](#), par Véronique Antonin-Tattini
- [La prise en compte des besoins des femmes dans le cadre mutualiste \(XIX e -XX e siècles\)](#), par Charlotte Siney-Lange
- [Autonomía financiera y desarrollo territorial, 1988-2018](#)
- [Mesurer et analyser l'économie sociale. L'apport de l'Ades depuis 1980](#)
- [Appel à contributions pour un dossier sur «l'ESS en Afrique subsaharienne»](#)

> [S'abonner à la revue : c'est par ici !](#)

> 18^{ème} colloque international de l'Association Charles Gide

*Association
Charles Gide*

Le XVIII^{ème} colloque international de l'Association Charles Gide se tiendra à l'université de Lausanne les 10, 11 et 12 septembre 2020. Cette manifestation organisée par le centre Walras Pareto d'études interdisciplinaires de la pensée économique et politique (CWP) portera sur le thème « Coopération(s) ».

Coopérer, c'est-à-dire « faire quelque chose conjointement avec quelqu'un » : l'idée a été explorée avant le XIX^{ème} siècle pour penser, entre autres, le fonctionnement économique et politique des sociétés. Elle s'est cristallisée dans les années 1820 sur un ensemble de significations convergentes : dans le sillage de Robert Owen, elle a d'abord désigné en particulier une forme d'organisation de l'économie fondée sur des « coopératives » et adossée au projet d'une prise de décision partagée et d'une meilleure redistribution des richesses produites. Au cours de ces deux cents dernières années de nombreux auteurs – par exemple autour de l'avocat du « coopératisme » Charles Gide (Devillers, 1998) et de l'École de Nîmes – l'ont placée au cœur de leurs recherches. Elle a donné lieu à un nombre remarquable de mises en œuvre – de *The Rochdale Society of Equitable Pioneers* jusqu'à *The Preston Model*, pour s'en tenir au cas britannique.

La signification de la coopération, liée par exemple aux questions de réciprocité et d'échange, oscille entre des pôles distincts. Ce « Third sector » (Hilson et al., 2017) cultive ses spécificités vis-à-vis du libéralisme, du capitalisme, du socialisme – sans que les frontières soient clairement établies pour autant (sur les proximités entre capitalisme et coopération, voir en particulier Marx, 1867, I, 11). La coopération, voisine de l'associationnisme et du mutualisme sans se confondre avec eux, féconde les théories des communs (Ostrom 1990) ou encore les réflexions sur l'économie sociale et solidaire. Entre transactions individuelles et intervention publique, elle est aussi une forme de coordination entre les agents non seulement économiques mais aussi politiques et sociaux.

Le mot et la notion ont évolué et charpentent certaines théories économiques actuelles. Ils peuvent être mobilisés en théorie des jeux pour rendre compte de l'existence de certaines formes d'organisation sociale (depuis Von Neuman et Morgenstern, 1944), par exemple pour éclairer les conditions de stabilité des d'institutions sociales fondées sur la logique des participants.

Il importe d'étudier au croisement des champs disciplinaires ses assises théoriques, ses variations de signification, les débats qu'elle a suscités dans le champ de la pensée économique et ailleurs, ses traductions concrètes dans le temps et dans l'espace (Desroche 1976). Quelques questions peuvent aider à orienter la réflexion.

- Comment ont été théorisées et instaurées des institutions destinées à mettre en œuvre coopération et coordination en société ?
- Jusqu'à quel point l'histoire de la pensée éclaire-t-elle sur les raisons pour lesquelles individus et groupes coopèrent ?
- La coopération est-elle plutôt le fruit d'une volonté politique de transformation de la société ou, plus prosaïquement, une bonne méthode pour conduire au mieux ses affaires (Hilson 2018) ?

Comme les années passées, ce colloque Gide accueillera également des communications portant sur l'ensemble des thèmes relevant de l'histoire de la pensée et de la philosophie économique.

Les propositions des doctorant.e.s sont encouragées ; des ateliers pratiques de recherche et des sessions utiles à la poursuite de leur carrière seront organisés à leur intention.

Date limite de soumission des propositions : 15 mars 2020

> Contact : gide2020@unil.ch > Site internet du colloque : <https://wp.unil.ch/gide20/>

> 29^{ème} Colloque de L'ADDES



Le 29^{ème} colloque de l'Association pour le Développement de l'Économie Sociale (ADDES), qui se tiendra à Paris le 31 mars 2020 sur le thème : « **Périmètres et mesures de l'ESS** ». Il permettra de croiser des approches internationales et nationales sur les périmètres et mesures de l'ESS ainsi que sur les enjeux de la construction d'un compte satellite de l'ESS.

Les échanges porteront également sur les enquêtes statistiques relatives aux associations en France et ce qu'elles apportent à la connaissance du secteur.

Un prix de thèse récompensant un(e) jeune chercheur (euse) sera remis à cette occasion.

> addes.asso.fr

> Appel à projets "Nourrir l'avenir"



La Fondation Carasso lance en partenariat avec la Fondation FAMAÉ l'appel à projets "Nourrir l'Avenir" afin d'encourager les innovations pour accélérer la transition vers une alimentation durable.

Eligibilité des porteurs de projets

Cet appel à projets vise à distinguer des projets qui créent des savoirs, des services ou des produits au service du plus grand nombre sur les enjeux émergents liés à l'alimentation et l'agriculture (y compris élevage et pêche).

Les structures éligibles pour cet appel à projets sont des organisations à but non lucratif, d'intérêt général et basées en France (associations d'intérêt général, fondations, fonds de dotation, laboratoires de recherche publics ou issus d'organisations à but non lucratif, petites collectivités territoriales).

Critères de sélection

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe budgétaire de 400 000 €, permettant de financer environ 10 projets. Ils doivent nécessairement :

- Être en phase d'amorçage
- Bénéficier d'une solide base conceptuelle et nécessiter une mise à l'épreuve du terrain
- Début du projet en 2021
- Financement demandé : le montant du financement demandé est inférieur ou égal à 50 000 euros. La durée du financement n'est pas limitée.

> [Note de cadrage de l'appel à projets "Nourrir l'Avenir"](#) > [Faire une demande de financement à la Fondation Carasso](#) > [Déposer son projet](#)

> Petit-déjeuner débat de Galilée.sp



Le prochain petit-déjeuner débat de Galilée.sp se tiendra à la Brasserie « *Le Régent* », 70 rue Lafayette 75009 Paris, le lundi 17 février 2020, de 8h30 à 10h30, sur le thème :

[« Quel management à l'aube du changement du monde ? »](#)

avec Francis MASSÉ, ancien secrétaire général de l'Aviation Civile.

> Inscription : gildeleuil@gmail.com

> Matinée débat de Miroir Social



Comment rendre acceptable par toutes les parties prenantes une restructuration liée à une décision dite d'intérêt général : fermetures de sites polluants ou dangereux, produits retirés, déremboursement, impacts réglementaires ? Quelles nouvelles gouvernances à inventer ? Organisée par *Miroir Social*, le 28 février 2020, au Musée Social, 5 Rue las Cases, Paris, de 9h à 12h (Accueil petit-déjeuner à partir de 8h30), sur le thème :

[Qu'est-ce qu'une « transition juste » pour une entreprise ? « Il n'y a pas d'emploi sur une planète morte ... »](#)

Par ce constat simple et percutant, mouvements syndicalistes et écologiques nous interpellent régulièrement sur la nécessité d'œuvrer pour une croissance inclusive, qui permettra de répondre au double enjeu de la transition vers une économie sobre en carbone tout en garantissant une protection sociale, une gouvernance juste et des conditions de travail prospères.

Impacts, acceptabilité, et conséquences sociales d'une transition imposée par l'intérêt général ? Vers une définition d'une « transition juste »

- **Introduction** par Elisabeth Guy-Dubois, Directrice de projet chez OasYs Consultants

Comment rendre acceptable par toutes les parties prenantes une restructuration liée à une décision dite d'intérêt général : fermetures de sites polluants ou dangereux, produits retirés, déremboursement, impacts réglementaires ? Quelles nouvelles gouvernances à inventer ?

- **Table ronde :**

- Fabien Gâche, Délégué syndical central CGT de Renault
- François Moreux, Délégué national développement durable et RSE à la CFE-CGC
- Joseph Tayefeh, Directeur général de Green Plasturgie
- Farid Baddache, Président de Ksapa

Pourquoi et comment mesurer les efforts et les résultats d'une « transition juste » ?

Pourquoi les investisseurs s'intéressent à ce sujet et quel retour sur investissement attendent-ils ? Quels instruments de mesure et quels indicateurs sont nécessaires pour piloter ces transformations sociétales et écologiques ? Quels impacts sur les gouvernances d'entreprise ?

Table ronde :

- France Gielen, DRH Crédit Immobilier de France
- Didier Baichère, Député LaREM, ancien DRH
- Jean-Pierre Bachmann, Secrétaire général de l'Union Fédérale des syndicats CFDT du nucléaire
- Jean-Christophe Sciberras, Directeur des relations sociales d'AXA

Conclusion de la matinale par Ludovic D'Otreppe, Directeur de la recherche de Vigeo Eiris

> [Je m'inscris](#)

> Débat du Cercle Vivienne



Qui peut nier que les professionnels de santé sont la clé de la solution aux déserts médicaux ? Sous quelles conditions, pour quelle vision de la relation avec les patients ?

Le Cercle Vivienne invite à en débattre le 27 février (8h30, au Bistrot Vivienne, 4 rue des Petits Champs - Paris) avec Philippe Besset, Président de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques Français, sur le thème :

[Evolution du métier de pharmacien : pierre angulaire de la coordination des soins dans les territoires.](#)

Nous attirons l'attention sur le caractère exceptionnel de cette rencontre entre un représentant des professions de santé et des acteurs des complémentaires.

> Inscription : c.oyarbide@yahoo.fr

Le Cercle Vivienne est animé par des professionnels qui sont ou ont été des dirigeants du secteur de la protection sociale complémentaire. Ils partagent la conviction que les débats techniques qui agitent le secteur n'ont de sens qu'éclairés par une vision large, et souhaitent que l'Économie Sociale reste une voie efficiente de la régulation de la réponse aux besoins. Le Cercle se veut un lieu d'échanges, de confrontations entre décideurs convaincus que seule la modernisation de ce secteur est susceptible de sauvegarder et de renouveler le modèle français de régulation du social.

L'ESS parlera d'une seule voix

L'ESS disposait jusqu'à présent de deux instances factières intersectorielles : ESS France et le Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS. Afin d'assurer une représentation unique, capable de parler d'une seule voix pour être mieux entendue, elles ont décidé de s'unifier dans ESS France.

Rappelons que dans leur pacte fondateur, adopté fin 2019, les adhérents d'ESS France exprimaient leur volonté de « *porter une vision politique du rôle de l'ESS dans une conception renouvelée de l'économie et de l'entreprise, réconciliée avec l'intérêt général et les aspirations sociétales et environnementales, et d'autre part d'incarner une dynamique entrepreneuriale et citoyenne.* »

Cette fusion prendra effet le 31 mars prochain.

Europe : l'économie sociale au Parlement et à la Commission

La [lettre de mission](#) de Nicolas Schmit, commissaire européen à l'Emploi et aux Affaires sociales stipule : « *Vous élaborerez un plan d'action européen pour l'économie sociale visant à favoriser l'innovation sociale* ».

Ce luxembourgeois qui fut ministre du travail, mais aussi de l'économie sociale de son pays ne s'était pas caché de l'utilité de promouvoir l'économie sociale durant la campagne européenne et dans une [interview au Fil CIDES](#)

Au Parlement européen, également, il sera question d'ESS avec la création d'un intergroupe de députés consacré à l'ESS, tout comme lors des deux précédentes mandatures.

Crise du bénévolat dans les associations ?

Selon une enquête de *Recherches & Solidarités*, 60 % des responsables associatifs sont inquiets de la diminution du nombre et de la disponibilité de leurs bénévoles. Ces derniers seraient 12,5 millions, dont 5 millions présents chaque semaine.

Plus de 3.000 bénévoles ont été interrogés sur leur mode d'intervention et la façon dont ils vivent leur engagement. Cette enquête fait le point, sans aucun jugement de valeur, sur la cohabitation entre bénévoles réguliers et bénévoles occasionnels. Elle lève le voile sur les difficultés moins connues de ces derniers. Et elle ouvre quelques pistes de réflexion utiles aux associations pour lesquelles assurer une bonne coordination des équipes relève parfois du casse-tête. Cette enquête a été réalisée avec le soutien de la MACIF.

Rappelons que la France compte entre 1,35 et 1,45 millions d'associations en activité, qui emploient 1 837 000 salariés et que 72 000 nouvelles associations ont été créées entre septembre 2018 et août 2019.

> [les résultats complets de l'enquête](#)

La Banque au service des territoires

En 2018, la Banque des territoires, a mobilisé son expertise et ses financements :

- 12,8 Md€ de prêts (organismes de logement social et collectivités territoriales)
- 769 M€ investis en fonds propres dans des projets favorisant le développement des territoires
- des fonds du Grand plan d'investissements pour un encours de 8 Md€ d'investissements à fin 2018

Créée en mai 2018, la Banque des territoires est une direction de la Caisse des dépôts et consignations. Elle regroupe les offres de la Caisse des dépôts et de ses filiales au service des territoires.

> [Wikipédia](#)

Complémentaires santé : la course à la taille se poursuit

Depuis 2002, le nombre de mutuelles santé a diminué de 70% au profit de la création de géants qui ne cessent de grandir en taille. Elles dominent le secteur avec 51% du marché, contre 32% pour les assurances et 17% pour les institutions de prévoyance.

A lui seul, le groupe VYV, créé en 2017 par la MGEN, Istya et Harmonie, protège 10 millions de personnes, dispose de 1000 établissements de soins et de services, emploie 40.000 collaborateurs, réalise 10 milliards de chiffre d'affaires et dispose de 4,6 milliards de fonds propres.

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard Milhaud, il y a plus d'un siècle

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



La Lettre mensuelle du CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr